

Compte rendu sommaire du Bureau syndical

Séance du 5 décembre 2018

Le cinq décembre deux mille dix-huit, à 14h00, le Bureau syndical, dûment convoqué le vingt-neuf novembre deux mille dix-huit, s'est réuni, 2 rue Jean Lantier, 75001 Paris, sous la présidence de Mme Catherine Baratti-Elbaz.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 13

Nombre de membres du Bureau présents ou représentés : 9

Étaient présents :

Mme Catherine Baratti-Elbaz, Mme Christine Bruneau, M. Yann Wehring, M. Thierry-Michel Isoard, M. Patrice Pattée, M. Samuel Besnard, M. Xavier Caron, M. Christophe Bernier.

Excusé ayant donné pouvoir :

M. Christophe Najdovski à Mme Catherine Baratti-Elbaz.

Étaient Excusés :

MM. Jean-Luc Millard, Patrick Ollier, Jean-Paul Mordefroid, Bruno Helin.

Assistaient également à la séance :

Mme Ghislaine Geffroy, directrice du Syndicat, Mmes Fabienne Puig, directrice de l'administration générale et des ressources humaines, Mélody Tonolli, directrice de la communication et du marketing, MM. Malik Salemkour, directeur juridique et de la commande publique, Florent Texier, directeur des finances, Olivier Bonnefoy, directeur des services techniques, Pierre Rapeau, responsable des instances.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 23/10/2018
2. Préparation du Comité syndical du 14/12/2018
 - Décision modificative n°3 du budget annexe 2018 Régie Velib'
 - Décision modificative n°2 du budget principal 2018
 - Modification des montants des contributions 2018 au Syndicat
 - Montant des contributions 2019 au Syndicat
 - Avenant n°4 relatif aux modalités financières Velib'
 - Information sur la discussion financière avec Smovengo
3. Points divers

La Présidente ouvre la séance à 14h00, après avoir constaté que la condition de quorum était remplie.

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 23/10/2018

En l'absence de commentaires, ***le Bureau syndical***, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2018.

2. Préparation du Comité syndical du 14/12/2018

- Décision modificative n°3 du budget annexe 2018 Régie Velib'

M. Florent Texier (Directeur des finances) présente les évolutions du marché : 18 Millions d'euros en net seront versés au titulaire du marché contre 40 M€ initialement prévus.

Il détaille ensuite les évolutions en recettes :

- Plus de 2 millions d'euros pour le versement par la ville de Paris de la quote-part des abonnements des clients Velib'1 ayant migré
 - 10,6 millions d'euros pour les recettes usagers
 - 1,6 millions d'euros sur la subvention versée par la MGP compte tenu du nombre de stations ouvertes (hors Paris) prévues au 31/12/2018
 - 9,6 millions d'euros de contribution des collectivités suite à l'actualisation du reste à charge.
- Décision modificative n°2 du budget principal 2018

M. Florent Texier (Directeur des finances) indique les évolutions en dépenses de fonctionnement :

- 1,9 millions d'euros de versement lié au protocole 1
- 1,6 millions d'euros pour les redevances d'occupation 2018
- 119 milles euros autres (honoraires, financement section investissement,)

Il présente ensuite les évolutions en recettes de fonctionnement :

- 2,4 millions d'euros pour les redevances d'occupation 2018 et les frais de contrôle du délégataire
- 4,1 millions d'euros au total avec l'appel d'une contribution d'équilibre 2018 de 3 775,65 € par station

- Modification des montants des contributions 2018 au Syndicat

M. Florent Texier (Directeur des finances) indique qu'afin de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, il est proposé une contribution supplémentaire à celle votée à l'occasion du vote du budget primitif 2018 (qui était de 100 € par station en 2018). Cette contribution supplémentaire serait de 3 675,65 € maximum par station Autolib' ouverte au 25 juin 2018, portant la contribution totale demandée aux collectivités à 3 775,65 € par station Autolib' au 25 juin 2018 pour l'année 2018.

Concernant le budget annexe Velib', les montants des contributions obligatoires sont modifiés, cela pour tenir compte des derniers accords avec le titulaire du marché et l'évolution des recettes usagers.

- Pour la Ville de Paris : de 12 100 € à 18 250 € par station, soit 1 500 € liés aux dépenses de fonctionnement du Syndicat pour la compétence Velib' et pour la contribution inhérente aux coûts d'exploitation :

- 16 750 € si la station a ouvert au premier trimestre ;
- 14 700 € si la station a ouvert au second trimestre ;
- 12 650 € si la station a ouvert au troisième trimestre ;
- 10 600 € si la station a ouvert au quatrième trimestre.

- Pour les collectivités hors Paris : de 2 100 € à 8 250 € par station, soit 1 500 € liés aux dépenses de fonctionnement du Syndicat pour la compétence Velib' et pour la contribution inhérente aux coûts d'exploitation :

- 6 750 € si la station a ouvert au premier trimestre ;
- 4 700 € si la station a ouvert au second trimestre ;
- 2 650 € si la station a ouvert au troisième trimestre ;
- 600 € si la station a ouvert au quatrième trimestre.

- Montant des contributions 2019 au Syndicat

M. Florent Texier (Directeur des finances) explique :

Concernant le budget principal, afin de couvrir les dépenses récurrentes, il est proposé une contribution en 2019 d'un montant de 2 600 € par station.

Concernant le budget annexe Velib', les montants des contributions obligatoires sont proposés selon les modalités suivantes :

- Pour la Ville de Paris : 20 000 € par station soit 1 200 € liées aux dépenses de fonctionnement du Syndicat pour la compétence Velib' et 18 800 € au titre de la contribution inhérente aux coûts d'exploitation ;
- Pour les collectivités hors Paris : 10 000 € par station soit 1 200 € liées aux dépenses de fonctionnement du Syndicat pour la compétence Velib' et 8 800 € au titre de la contribution inhérente aux coûts d'exploitation.

Il ajoute que ces montants seront constatés en recettes du budget de fonctionnement du budget annexe de la régie Velib' 2019.

La Présidente précise que pour 2019, les recettes du service public Velib' Métropole restent encore une inconnue.

- Avenant n°4 relatif aux modalités financières Velib'

L'avenant n°4 porte sur les modalités financières d'exécution du marché Velib', le cahier des charges initial, particulièrement les clauses administratives méritaient à l'expérience des précisions.

Il s'agit de détailler les modalités pratiques de mise en œuvre des dispositions comptables et financières du marché et d'arrêter les modèles des divers rapports. C'est particulièrement le cas en matière de perception des recettes des usagers du service Velib' pour le compte du Syndicat, avec l'établissement d'un mandat de gestion, des reportings mensuels des fonds collectés et reversés au Syndicat ainsi que les modalités de contrôle de ces opérations.

La Direction Régionale des Finances publiques (DRFiP) d'Ile-de-France a émis un avis favorable, sans observation, du comptable public, par un avis rendu au regard de la nature des opérations sur lesquelles porte le mandat et des dispositions comptables et financières applicables aux conventions de mandat d'encaissement des recettes des usagers.

- Information sur la discussion financière avec Smovengo

Mme Ghislaine Geffroy (Directrice du Syndicat) indique qu'un avenant actera ce qui a été décidé lors des discussions avec Smovengo. Il diminuera le montant du marché d'une somme de 22 millions d'euros afin que le manque de recettes du service Velib' Métropole soit payé en pénalité par Smovengo. Le montant à la charge du Syndicat sera de 18 Millions d'Euros.

3. Points divers

La Présidente fait un point sur l'impact important des manifestations « Gilets Jaunes » sur le service Velib' Métropole. La manifestation du 1^{er} décembre a entraîné la fermeture d'une trentaine de stations et a eu un coût estimé à environ 100 000 €.

M. Samuel Besnard s'exprime sur l'avenir de l'infrastructure des bornes de recharges. Il rappelle que 80% de la recharge électrique en Ile-de-France est fourni par les bornes Autolib' et qu'il s'agit d'un enjeu de politique publique. En tant qu'élus, il se trouve dans un débat perpétuel sur l'évolution de la mobilité et le développement durable : il y a des ambitions à avoir sur le sujet alors que des évolutions flagrantes sont en cours chez les constructeurs. Il est important que tous les acteurs puissent continuer à se parler afin d'éviter de fortes difficultés. Bien que le Syndicat n'ait plus la compétence, il doit rester dans l'histoire et il est en attente de sa capacité à alimenter les collectivités sur les stratégies pouvant être conduites. Le forum métropolitain est une instance de réflexion pouvant être un lieu d'échanges sur le sujet.

M. Xavier Caron indique qu'il sera représentant du SIGEIF au forum métropolitain. Le pôle énergie Ile-de-France, représentant l'ensemble des Syndicats d'énergie du territoire, se saisit de la démarche d'aide des communes concernant les bornes de recharges. Pour le pôle, le choix de réactiver des bornes de recharges lentes à Paris est techniquement aberrant. Leur fonction est d'apporter des points de recharges rapides avec une autonomie de 100 km en 30 à 40 minutes de charge par l'intermédiaire d'un « package » de solutions techniques pour l'exploitation des stations.

M. Patrice Pattée indique que les besoins de recharge sont faibles sur les lieux publics hors Paris et qu'il est nécessaire de traiter pour l'instant les solutions à court terme comme le fait Paris. Il rappelle que les bornes Autolib' sont une infrastructure importante et qu'il ne perd pas de vue l'objectif du service lancé il y a dix ans : bouger les lignes et faire de la voiture un service, non pas une propriété. L'objectif est la promotion d'un service, non pas d'un réseau de bornes de recharge.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente lève la séance.



La Présidente,

Catherine Baratti-Elbaz
Maire du 12^e arrondissement